

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

**MARDI 25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à 18h00, le comité syndical régulièrement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

**Membres titulaires présents :**

Monsieur	Michel	STROPIANO	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Patrice	BIBIER-COCATRIX	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Madame	Belgin	CETIN*	1ère Vice-Présidente	PASSY
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Titulaire	PASSY
Madame	Noëlle	GRAVAUD	Déléguée Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

\*Arrivée de Mme CETIN Belgin en cours de séance à 18h20 lors du débat d'orientation budgétaire 2025

**Membre suppléant présent :**

Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Suppléant	PASSY
----------	------	----------	-------------------	-------

**Membres titulaires excusés :**

Monsieur	Jean-Luc	MATTEL	2ème Vice-Président	LES CONTAMINES MONTJOIE
----------	----------	--------	---------------------	-------------------------

**Assistaient à la séance :**

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Service Juridique – Mairie de Saint-Gervais-Les-Bains
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C

**Nombre de membres :**

En exercice : 7

Quorum : 4

Présents : 5

Votes : 6 dont un pouvoir

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

**CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 25 MARS 2025**

**N°2025-03**

**Objet : COMPTE DE GESTION 2024**

Il est donné lecture du compte de gestion 2024 dressé par le comptable public syndical (annexe n°1)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil syndical est invité à statuer sur le compte de gestion.

**Après avoir DELIBERE, le compte de gestion 2024 est ADOPTE à l'unanimité.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Secrétaire de séance,

Patrice BIBIER-COCATRIX



Le Président,

Michel STROPIANO

Transmis en Sous-préfecture le 28-03-2025

Mis en ligne le 28-03-2025

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

### ANNEXE N° 1

16000 - SIVU STATION EPURATION INTERCO

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	25 837,30		186 050,97		211 888,27
Fonctionnement	188 436,53	53 255,70	20 431,10		155 611,93
<b>TOTAL I</b>	<b>214 273,83</b>	<b>53 255,70</b>	<b>206 482,07</b>		<b>367 500,20</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>214 273,83</b>	<b>53 255,70</b>	<b>206 482,07</b>		<b>367 500,20</b>